



AAIMCNE

ASSOCIATION D'AIDE AUX INFIRMES MOTEURS
CEREBRAUX DU NORD ET DE L'EST

RECRUTE

Intitulé de poste
Directeur d'établissement
CDI TEMPS PLEIN

IEPM de Bazeilles et SESSAD08

Poste à pourvoir au plus tard le 2 janvier 2025

Les candidatures sont à adresser par mail à

directiongenerale.siege@imc-ne.org

Au plus tard le 04 octobre 2024.

L'association AA IMC NE gère 19 établissements et services médicosociaux et sanitaires. Elle accompagne au quotidien plus de 1 000 usagers notamment en situation de handicap. Elle emploie près de 500 salariés..

L'IEPM-SESSAD08 accueille 30 enfants sur l'IEPM et 10 sur le SESSAD08, basé sur BAZEILLES (08140).

RECRUTE 1 DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT (H/F) à temps plein.

Missions principales:

- ✦ D'être garant du bon fonctionnement de l'établissement et de son développement en fonction des besoins évolutifs des personnes accueillies
- ✦ De veiller à la sécurité des personnes accompagnées et des collaborateurs
- ✦ De s'assurer que l'établissement et le service appliquent bien toute la réglementation tant au niveau de l'accompagnement des personnes, de la sécurité que du code du travail
- ✦ D'impulser une dynamique d'établissement, de projets, dans le cadre d'un climat social bienveillant et d'animer les équipes dans une démarche dynamique participative dans un contexte en évolution
- ✦ De porter la mise en œuvre du projet d'établissement et son évolution en lien avec les valeurs véhiculées par l'association
- ✦ D'être garant des interventions des professionnels auprès des personnes accueillies

Missions spécifiques transversales:

- ✦ La démarche projet
- ✦ Le développement et l'harmonisation de la démarche qualité
- ✦ La communication

PROFIL ET COMPETENCES :

- Expérience de 5 ans minimum en direction d'établissement médico-social
- Diplôme de niveau 7
- Connaissance du monde du handicap
- Capacité d'adaptation
- Sens de l'organisation et de la démarche projet

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Temps plein
- Mutuelle et Prévoyance
- Salaire : selon CC 66 et reprise d'ancienneté
- Congés trimestriels